

## COMMUNE DE SURBOURG

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 17

#### Séance du 30 SEPTEMBRE 2021

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

**Etaient présents** : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, ROUX Olivier, WAGNER Bruno, TROLL Olivier, GERBER Rémi, SCHEIBEL Gérard  
Mmes. MULLER Anne, MULLER Véronique, SCHMITZ Nathalie, ROTH Valérie, REYMANN Aurélie, GROSSHOLZ Christiane, LANG Anaïs, BASTIAN Cathie, OESTERLE Nadia, BAUMULLER Anne,

**Excusés** :

-M. WILHELM Pierre donne procuration à M. ROUX Olivier  
-M. GROSSHANS Daniel donne procuration M. WAGNER Bruno

**Secrétaire de séance** : Mme BASTIAN Cathie

**Nombre de voix délibératives** : 17 + 2

Délibération n° 080-2021

**Objet** : REVISION ALLEGEE N°1 DU PLUi DE HATTGAU

**Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal :**

Le PLUi du Hattgau est le document d'urbanisme qui traduit la stratégie d'aménagement et de développement du territoire intercommunal sur l'ancien territoire de la Communauté de Communes du Hattgau et fixe en conséquence les règles et orientations relatives à l'utilisation du sol.

Il est opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, et ouverture d'installations classées.

**La révision allégée du PLUi du Hattgau, engagée le 19 mai 2021, a pour objet de permettre l'extension de la station d'épuration à Rittershoffen.** Le dossier est en cours d'étude ; il fait l'objet d'une concertation avec le public et d'échanges avec les personnes publiques associées.

Le conseil communautaire arrêtera prochainement le projet de révision allégée du PLUi du Hattgau et tirera en même temps le bilan de la concertation. Conformément à la délibération relative aux modalités de collaboration entre la communauté de communes et ses communes membres en date

du 19 mai 2021, le conseil municipal de chacune des communes est sollicité pour donner son avis préalablement à la décision du conseil communautaire.

La commune de Surbourg a été saisie par le Président le 26 août 2021 et doit se prononcer avant le 30 septembre 2021.

Le Maire présente le projet de révision allégée du PLUi du Hattgau et notamment les modifications apportées sur le ban communal de Rittershoffen.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu** le code de l'urbanisme et notamment son article L.153-8 ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 19/05/2021 prescrivant la révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau ;
- Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 19/05/2021 fixant les modalités de collaboration entre la communauté de communes et les communes membres dans le cadre de la révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau ;
- Vu** la saisine du Président de la Communauté de Communes en date du 26 août 2021, accompagnée du projet de révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau ;

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire ;

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :**

**Décide** de donner **un avis favorable** au projet de révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau.

**Dit que** La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg ;
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt.

Délivré conforme au registre  
01/10/2021

Le Maire  
Olivier ROUX

